



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le HUITIEME (8^e) jour du mois d'AOÛT de l'an DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), à l'hôtel de ville de la Ville de Stanstead, située au 425, rue Dufferin, Stanstead.

Sont présents : MM Harvey Stevens MMES Sandra Harrison
Philippe Dutil Valérie Lavallée
Nicholas Ouellet Deborah Bishop

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles ainsi que le directeur adjoint, M Hughes Ménard, sont également présents, le tout, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

La présence de 4 citoyens est notée.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2.0
2022-08-9768

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01
2022-08-9769

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

SCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MÀIRE

Noms des citoyens	Sujets abordés
Robert Sheldon	- Sculptures de granit - Problème de sécurité routière sur la rue Junction - Arbre dangereux sur la rue Woodside - Suggestion pour la collecte des matières résiduelles
Armin Ruff	- Entretien des terrains municipaux - Asphalte sur la rue Maple - Application ArriveCan
Sylvie Boudreau	- Dossier 290, rue Dufferin
Mike Lavoie	- Dossier 575, rue Dufferin

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01

Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juillet 2022, lesquels sont joints à la présente.

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	24 900,79 \$
Jean-Charles Bellemare	437,72 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 juin 2022, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de juillet 2022.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

S/O

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01

2022-08-9770

Comptes payés et à payer

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en juillet 2022	39 896,03 \$
Comptes à payer en août 2022	180 458,10 \$

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

6.02

Liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 31 juillet 2022.

6.03
2022-08-9771

**Comité d'habitation Place Stanstead - Programme de supplément de loyer :
exercices fiscaux 2019 et 2020**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2016-08-7851, la Ville de Stanstead s'engageait à contribuer à verser DIX POUR CENT (10 %) du coût du *Programme de supplément de loyer* pour une période de CINQ (5) ans, soit jusqu'en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, l'administration municipale doit recevoir la requête de l'organisme mandataire est le Comité d'habitation Place Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a reçu les demandes pour les années 2019 et 2020 de l'organisme à la fin juillet 2022 ;

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme totale de TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGTS (3 082,80 \$) en guise de contribution au *Programme de supplément de loyer* pour les exercices fiscaux de 2019 et de 2020, conformément à la répartition des charges illustrées dans le tableau suivant :

Exercice fiscal	Programme de supplément au loyer	SHQ @ 90 %	Contribution municipale @ 10 %
2019	14 478,00 \$	13 030,20 \$	1 447,80 \$
2020	16 350,00 \$	14 715,00 \$	1 635,00 \$
		TOTAL	3 082,80 \$

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION

7.01

Règlement 2022-04 modifiant le Règlement 2013-163 sur la gestion des matières résiduelles - adoption

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à la municipalité des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs dans l'intérêt de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de la Loi lui confère compétence, entre autres, en matière d'environnement et de salubrité, ce qui comprend notamment la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a adopté le règlement numéro 2013-163 sur la gestion des matières résiduelles lors de la séance régulière du 7 octobre 2013, lequel prévoit notamment des pouvoirs d'inspection aux officiers municipaux et des contraventions en cas de non-respect des règles en matière de gestion des matières résiduelles ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaitent amender le règlement ci-mentionné en modifiant certains articles des chapitres 7, 8 et 9, et ainsi préciser certains pouvoirs des officiers municipaux et les amendes pouvant être données aux contrevenants ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Philippe Dutil lors de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2022 ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le règlement 2022-04 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

7.02

Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement 2022-05 amendant le Règlement 2019-07 sur la gestion contractuelle et ses amendements

AVIS DE MOTION et dépôt d'un projet de règlement est donné par le conseiller Harvey Stevens que lors d'une prochaine séance régulière de ce conseil, le Règlement numéro 2022-05 amendant le Règlement 2019-07 sur la Gestion contractuelle et ses amendements sera adopté.

Le règlement met à jour la liste des employés pour lesquels une délégation de pouvoir de dépenser est accordée afin de refléter l'organigramme actuel.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.01
2022-08-9772

Régie incendie Memphrémagog Est : Règlement d'emprunt no.2022-03 relatif à l'achat d'un camion autopompe-citerne

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a décrété la constitution de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « la Régie ») ;

CONSIDÉRANT la planification d'acquisition d'immobilisation 2021-2027 qui prévoit à l'achat d'appareils respiratoires, d'habits de combat et l'installation d'une tour de communication ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a préalablement été donné et que le règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 19 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement lors de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la Loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

JCP

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead entérinent le Règlement numéro 2022-03 de la Régie incendie Memphrémagog Est, décrétant une dépense maximum au montant de 790 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un camion autopompe-citerne ;

QUE la période d'amortissement du prêt soit de 15 ans, dont la quote-part de la Ville de Stanstead est de 13,59 % ou 107 361 \$, conformément à l'annexe C du Règlement d'emprunt précédemment transmis.

QU'une copie du Règlement soit disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture normales.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01
2022-08-9773

Autorisation à signer : servitude de passage sur le lot 6 115 924

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Stanstead, devant notaire, le document octroyant une servitude de passage à l'entreprise Rogers Communications inc. sur le lot désigné par le numéro 6 115 924 au cadastre du Québec, lui octroyant ainsi les droits énumérés aux articles 2.1.1 à 2.1.6 du document annexé à la présente.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

Le directeur général résume la problématique de la génératrice du puits #1.

10.01
2022-08-9774

Transport et recyclage des biosolides à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Rock-Island – octroi d'un contrat

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le contremaître des travaux publics à octroyer un contrat à l'entreprise Véridis pour un montant de QUARANTE-NEUF DOLLARS (49 \$) la tonne, plus les frais de surcharge en carburant, tel que présenté dans l'offre de service en annexe ;

QUE la dépense soit imputée à la réserve financière prévue à cet effet.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

10.02
2022-08-9775

Achat de géotubes pour l'usine d'épuration des eaux usées de Rock-Island

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le contremaître des travaux publics à acheter DEUX (2) géotubes à l'entreprise ASDR pour un montant de neuf mille quarante dollars plus taxes, tel que présenté dans la soumission en annexe ;

QUE la dépense soit imputée à la réserve financière prévue à cet effet.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE

11.01
2022-08-9776

Dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de *la Politique de mobilité durable 2030* et du *Plan pour économie verte 2030*, le gouvernement du Québec cherche à développer les modes de transports alternatifs à l'automobile, dont la bicyclette et ainsi encourager la population à développer de saines habitudes de vies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaite développer davantage son réseau cyclable à l'intérieur de son périmètre urbain en liant l'actuelle piste cyclable à son hôtel de ville, où se trouve une halte cycliste, et à un parc sportif en plein développement situé à côté de deux établissements scolaires ;

CONSIDÉRANT QUE se faisant, le projet présenté vise deux objectifs du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*, soit le développement de son réseau cyclable et l'amélioration de la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consisterait à l'aménagement d'une chaussée désignée sur les rues Willow, Dufferin et Park, ainsi que l'installation de bollards, le marquage au sol et l'installation d'enseignes ;

CONSIDÉRANT QU'une estimation sommaire du coût total de ce projet est de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) ;

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Sandra Harrison
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à déposer la demande financière de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$), soit CINQUANTE POUR CENT (50 %) du coût total du projet, au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*, pour le projet d'aménagement d'une chaussée désignée pour les vélos tel que présenté dans le document en annexe ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

QUE la demande soit acheminée aux responsables du programme au ministère des Transports du Québec ainsi qu'aux responsables du réseau public, puisque la rue Dufferin est de juridiction provinciale (route 143).

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – juillet 2022

Le directeur général adjoint dépose la liste des permis émis pour le mois de juillet 2022 et le maire fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général résume les sujets abordés dans la correspondance reçue en juillet 2022.

13.01
2022-09-9777

Appui à la résolution du Canton de Potton : demande de prolongation du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Potton adoptait, le 1^{er} août 2022, la résolution 2022-08-03 par laquelle les membres de son conseil municipal demandent au MAMH de prolonger la date limite de fin des travaux dans le cadre du PRABAM ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été transmise aux autres municipalités de la MRC de Memphrémagog, ainsi qu'à la MRC, à la ministre du MAMH et au député provincial de la circonscription ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead sont d'avis que les motifs évoqués pour la demande de report de la date sont justifiables et souhaitent, par le fait même, apporter leur soutien à la demande ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead appuient la démarche du conseil municipal du Canton de Potton et demandent eux-aussi une prolongation du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour les mêmes motifs évoqués dans la résolution 2022-08-03 adoptée par le conseil municipal du Canton de Potton, laquelle est jointe à la présente ;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée aux municipalités de la MRC de Memphrémagog, au préfet de la MRC de Memphrémagog, au député provincial de la circonscription d'Orford et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

14.0

VARIA

Nom du/de la conseiller (ère)	Sujets abordés
Sandra Harrison	- Nuisance liée à la présence de cerfs de Virginie.
Valérie Lavallée	- Dossier d'agent de développement
Philippe Dutil	- Comité d'habitation de Place Stanstead et projet d'agrandissement.
Jody Stone	- Dossier plan stratégique avec le CEDEC - Problématique de motocross sur la piste cyclable - Shakespeare in the Park - Spectacles au Haskell Opera

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(ne)	Sujets abordés
Armin Ruff	- Position de l'UPA sur les cerfs de Virginie - Halte routière sur l'autoroute 55 - Loi sur le prix de l'essence
Robert Sheldon	- Rue Derusha

16.0
2022-08-9778


LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20:18.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier